

QUELLE RÉVOLUTION POUR LES FEMMES TUNISIENNES: PRINTEMPS FÉMINISTE OU HIVER ISLAMISTE?¹

WHICH REVOLUTION FOR TUNISIAN WOMEN: FEMINIST SPRING OR ISLAMIST WINTER?

Najet Limam-Tnani²

Résumé:

L'implication très importante des femmes dans la révolution tunisienne et leurs revendications avant-gardistes, le désir de libération qu'elles ont éveillé chez les femmes arabes ont fait penser et dire que les révolutions arabes allaient être un printemps moderniste et féministe. Cependant la montée de l'islamisme dans la plupart des pays du printemps arabe a remis en question cette orientation féministe et fait peser une menace sur les femmes et leurs acquis. Loin de céder aux islamistes, les femmes tunisiennes se sont mobilisées et élevées contre les tentatives d'islamisation de leur pays ; elles finirent, avec le concours des partis démocrates et de la société civile, par obliger le parti islamiste Ennahdha, qui a gagné les élections, à quitter le pouvoir et, ses députés au sein de l'Assemblée constituante, à participer à l'élaboration d'une nouvelle constitution respectueuse des droits humains et de l'égalité entre les sexes.

Mots-clés:

révolution, femmes, islamisme.

Abstract:

The very expressive implication of women in the Tunisian revolution and their avant-gardists demands, such as the longing for liberation they inspired in Arab women, made people think and say that Arab revolutions would be a modernist and feminist spring. Nevertheless, the rise of Islamism in most of the countries related to the Arab Spring challenged this feminist orientation and posed a threat to women and their achievements. Far from giving in to the Islamists, Tunisian women gathered and protested against the attempts to Islamize their country. With the help of democratic parties and civil society, they forced both the Islamist party Ennahdha, which won the elections, to leave power, and its deputies in the Constituent Assembly to participate in the development of a new constitution respectful of human rights and gender equality.

Keywords:

revolution, women, Islamism.

1 Cet article a été écrit dans le cadre du projet européen *Springarab*, initié par l'université de Paris 8 en 2012, et publié dans sa version française dans un ouvrage intitulé *Un Etat en transition, une société en mouvement. La Tunisie (2011-2014)*, dirigé par Mohamed Ali Ben Zina et Aissa Kadri, aux éditions Arabesques, 2019.

2 Docteur d'Etat en littérature, langue et civilisation françaises et professeur des universités à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis. (najetlimam@yahoo.fr)

1 Introduction

Fondée sur des revendications d'égalité et de dignité, la révolution tunisienne s'est faite en dehors de toute référence religieuse et sans la participation des islamistes, grâce à une grande solidarité entre les hommes et les femmes. Elle a ainsi fait naître chez les tunisiennes qui y ont participé activement de grands espoirs, espoir de réformes permettant de renforcer l'égalité entre les sexes et de faire évoluer le Code du statut personnel³ qui demeure sur certains points encore dépendant de la *charia*. L'action soutenue des femmes et leurs revendications avant-gardistes durant la première période de la révolution, l'exemple qu'elles ont constitué pour les autres femmes arabes qui s'élèveront en Egypte au Yémen, en Libye contre la dictature de leur pays et le désir de libération qu'elles ont éveillé chez certaines femmes arabes, en Arabie saoudite notamment où Manal El Charif a enfreint la loi interdisant aux femmes de conduire une voiture et où le problème de la condition des femmes saoudiennes est soulevé par certaines activistes, ont fait penser et dire que les révolutions arabes allaient être un printemps moderniste et féministe.

Cependant la montée de l'islamisme favorisée par la libération des islamistes prisonniers dans les geôles de Ben Ali et le retour massif d'un grand nombre d'entre eux de l'exil, les valeurs identitaires qu'ils n'ont cessé de promouvoir au moment des élections et surtout la *charia* qu'ils ont cherché à faire intervenir dans l'élaboration de la constitution ont remis en question cette orientation féministe, annonçant une inquiétante régression et faisant peser une menace sur les femmes et sur leurs acquis.

Si islamisme et révolution, surtout une révolution faite au nom de l'égalité et la liberté étonnent parce qu'ils sont antinomiques, l'islamisme impliquant un conservatisme et un référent religieux inconciliable avec l'esprit révolutionnaire et les principes démocratiques revendiqués, islamisme et féminisme s'accordent encore moins. Et si l'on en croit celles et ceux qui ont travaillé sur les révolutions française et russe comme la philosophe Geneviève Fraisse et le chroniqueur Omar Saghi et qui ont relevé le caractère misogyne de ces révolutions où des féministes ont été soit exécutées, comme Olympe de Gouges et Madame Roland en France, soit mises à l'écart comme Alexandra Kollontai

³ Le Code du statut personnel ou CSP consiste en une série d'articles de lois visant à l'instauration, dans de nombreux domaines, d'une égalité entre les hommes et les femmes. Ces lois promulguées le 13 août 1956 par un décret du Bey Mohamed Lamine Pacha, sur proposition de son premier ministre Habib Bourguiba, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1957 et seront considérées comme l'un des acquis les plus importants de l'indépendance tunisienne.

en Russie⁴ (FRAISSE, 2012), féminisme et révolution ne semblent pas non plus faire bon ménage et nécessairement s'impliquer.

Cependant si la tendance féministe est prévisible dans une révolution où les femmes ont joué un rôle important dans la lutte contre la dictature et sont considérées parmi les plus éduquées et les plus émancipées du monde arabe, l'islamisme a d'autant plus surpris que la Tunisie a offert jusque là l'apparence d'un pays moderne et que les barbus et les voilées y ont été relativement peu nombreux. Ces deux tendances contradictoires qui ont marqué la révolution tunisienne l'engageant dans un mouvement complexe de régression et de progression alternatives et parfois simultanées suscitent un questionnement auquel j'essaierai de répondre en recourant à mon propre vécu de la révolution, mais aussi aux analyses nombreuses auxquelles elles ont donné lieu de la part des politiciens, historiens et sociologues qui ont suivi avec intérêt et attention, tant en Tunisie qu'à l'étranger, le processus de la révolution tunisienne. Pour mieux comprendre ces deux tendances et les paradoxes qu'elles ont générés il faut sans doute revenir à Bourguiba et Ben Ali et considérer la politique qu'ils ont adoptée à l'égard des femmes, mais aussi à l'égard de l'islam et des islamistes.

2 Bourguiba et Ben Ali: féminisme d'Etat et laïcité de façade

Considéré comme le libérateur des femmes et comme le fondateur d'un état laïc, Bourguiba et après lui Ben Ali, qui a puisé dans son héritage, ont bénéficié jusqu'à la révolution du soutien de l'Occident qui a fermé les yeux sur les abus de leur régime. Jocelyne Dakhlia écrira à propos de Bourguiba dans un article publié le 21 janvier 2011 dans *Le Monde*: « Ce qui fondait aux yeux de la France éclairée la grandeur de Bourguiba et le privilège tunisien, c'est le statut des femmes et la laïcité » (DAKHLIA, 2011). Henri Gaino définit le régime de Ben Ali de « dictature laïque » ajoutant que « depuis Bourguiba, la Tunisie a été « le pays qui faisait le plus d'effort en matière d'éducation, d'émancipation des femmes »⁵. Certes aujourd'hui après la prise du pouvoir par Ennahdha et les menaces qui ont pesé sur les femmes et sur leurs droits, les Tunisiens et surtout les Tunisiennes se réclament de Bourguiba revendiquant son héritage féministe, cependant les clivages qui sont apparus au cours de la révolution résultent sans doute des contradictions de sa politique qui seront accentuées avec Ben Ali.

4 Nous renvoyons également à l'article d'Omar Saghi (2011).

5 Dans une déclaration faite le 18 janvier 2011 sur *France info*.

Rationnel et imprégné de l'esprit des lumières, Bourguiba engagera dès les débuts de l'indépendance des réformes importantes en vue de rompre avec les institutions juridiques et religieuses de l'état beylical⁶ qui représentaient à ses yeux un ordre archaïque et rétrograde et cherchera à édifier un état moderne. Il inaugurerà son pouvoir par la promulgation du Code du statut personnel le 13 août 1956, démantèlera par la suite la mosquée-université de la Zitouna au profit d'institutions étatiques séculières et s'activera à promouvoir les valeurs profanes de travail, de progrès, d'intelligence et de mérite au détriment des valeurs et des pratiques religieuses (le jeûne et le sacrifice du mouton) qui peuvent entraver la marche du pays vers le développement et le progrès. Par ces ruptures, Bourguiba ne visait pas cependant la séparation de la religion et de la politique et donc la création d'un état laïc : la constitution réfère à Dieu dans son préambule et stipule que l'islam est la religion de la Tunisie. En outre dans ses discours le combattant suprême recourait continuellement aux figures et aux symboles religieux pour légitimer sa politique⁷. C'est plutôt comme l'indique l'historien Augustin Jomier (2011) l'« assujettissement du religieux à l'état et la fonctionnarisation du culte » qu'il voulait afin de soumettre le domaine religieux au contrôle de l'Etat.

Le Code du statut personnel qui a permis d'accélérer l'émancipation des femmes par l'abrogation d'un nombre important de discriminations sacralisées par la *charia* comme la polygamie, la répudiation, le tuteur matrimonial, ainsi que par l'institutionnalisation du mariage monogamique et du divorce judiciaire égalitaire, et la légalisation de la contraception, et qui leur a accordé de nombreux droits (de travailler, de se déplacer, de voter et de se présenter aux élections etc.) s'inscrit lui aussi dans « un programme de promotion féminine visant à rattraper, de manière autoritaire et volontariste, la condition des femmes [occidentales] » (JOMIER, 2011). Il peut de ce fait être perçu comme un féminisme d'Etat. Elaboré avec l'aide des oulémas et justifié par une lecture éclairée de l'islam, le Code du statut personnel ne remettait nullement en question la religion et encore moins le patriarcat et la morale. Cette politique moderniste et « féministe » connaîtra d'ailleurs un essoufflement avec le temps et fluctuera selon la conjoncture politique : ainsi pour contrer l'opposition de gauche dans les années 70, Bourguiba revalorisera le patrimoine islamique et favorisera les partis et milieux religieux et changera son discours dans les années 80 face à l'opposition islamiste.

6 Qui se rapporte au Bey de Tunis et au régime monarchique instauré par Hussein, Bey en Tunisie en 1705.

7 Les références à la religion sont en effet omniprésentes dans ses discours qui sont travaillés par l'intertexte coranique et les métaphores religieuses et le Code du statut personnel est lui-même fondé sur une lecture moderne de la religion.

Avec Ben Ali, les paradoxes de la politique de Bourguiba vont s'approfondir et générer des contradictions insoutenables parfois: cherchant à neutraliser les islamistes dont il se rapprochera dans un premier temps et qu'il réprimera violemment par la suite, faisant du voile sa cible principale, Ben Ali utilisera plus encore que Bourguiba la rhétorique et les symboles de l'islam, développera un discours sur l'identité arabo-musulmane, concurrencera l'influence des médias islamiques en créant la radio Zitouna, et procédera ainsi à une islamisation du pouvoir qui va renforcer l'islamisation des Tunisiens, islamisation favorisée par l'absence de débat d'idées et par un système éducatif sclérosé et abrutissant qui n'accorde aucune place à la culture générale. Tout en puisant dans l'héritage moderniste et féministe de Bourguiba, il contribuera à l'érosion progressive de cet héritage tant au niveau de la modernité qui deviendra surtout une modernité en trompe-l'œil, qu'au niveau de l'émancipation des femmes qui lui servira avant tout de vitrine pour l'Occident.

Ben Ali a certes ajouté quelques compléments au Code du statut personnel, mais les revendications essentielles des féministes concernant par exemple les discriminations dont sont victimes les femmes et certaines inégalités sont restées sans réponse, en outre des clivages de plus en plus nombreux entre la loi et sa pratique sont enregistrés par les activistes féministes qui sont soumises elles aussi à un dénigrement et à un contrôle policier continu. Ce contexte explique sans doute la mobilisation très importante des femmes qui se fera dès les premiers jours de la révolution.

3 Mobilisation des femmes et revendications féministes: laïcité et parité

Cette mobilisation ne touchera pas uniquement une élite féministe politisée déjà active du temps de Ben Ali, mais aussi des femmes qui se sont politisées avec la révolution et ont pris conscience du rôle qu'elles pourraient jouer dans la reconstruction du pays et d'autres inquiètes par la présence et l'arrogance des islamistes qui ont investi l'espace public au lendemain du départ de Ben Ali. Cette mobilisation prendra plusieurs formes : meetings, manifestations, création de nouvelles associations féministes et mise en place dans les partis de commissions de réflexion⁸ sur la condition et les droits des femmes qui doivent être inscrits dans la future constitution. En ouvrant le champ du possible, la révolution a donné aux femmes tunisiennes une énergie nouvelle et une volonté d'autodétermination

⁸ La première commission a été mise en place par le parti Ettajdid, aujourd'hui appelé parti El Massar (centre gauche), et regroupera tout à la fois des adhérentes au parti et un grand nombre d'indépendantes.

qui vont les pousser à repenser et à redéfinir leur place dans la Tunisie de demain.

Emanant de la volonté de Bourguiba et soumise à la conjoncture politique, l'émancipation des femmes en Tunisie a connu jusque-là un mouvement de flux et de reflux : ainsi après avoir été autorisé, les mariages entre musulmans et non-musulmans seront interdits par une circulaire en 1973 : un mariage mixte sans la conversion à l'islam du conjoint est considéré comme nul. L'égalité des droits notamment en matière d'héritage reste quant à elle bloquée. Pour Sana Ben Achour⁹ (2004) il y a une

distorsion entre le droit et la réalité [qui] est aggravée par le dualisme du statut légal des femmes selon qu'il s'agit de la vie publique ou de la vie privée... Cette ambivalence, génératrice de conflit d'interprétation, est entretenue par des tribunaux dont le référent est le droit musulman et par des gouvernants qui, tout en adhérant aux chartes, conventions et traités internationaux des droits de la personne, opposent à leur réception l'« islam religion d'État » (p. 3).

Tous ces éléments expliquent la volonté d'autodétermination des femmes tunisiennes et l'importance qu'elles accordent en priorité à la laïcité, seule garante de leurs droits, car comme le dit Djemila Benhabib, l'auteure de *L'automne des femmes arabes*: « il y a deux mouvements interdépendants, l'émancipation des femmes et la séparation du pouvoir politique et du pouvoir religieux ; c'est essentiel ; il faut commencer par enlever le référent religieux des constitutions » (BENHABIB, 2013, n.p.).

Les membres de ces commissions de réflexion vont procéder à une évaluation de la situation des femmes dans le pays, puis dresser une liste des améliorations qui devraient être introduites dans le Code du statut personnel et des droits qu'elles souhaiteraient voir figurer dans la nouvelle Constitution. Avec les différentes associations, ces commissions ont créé un front des femmes et élaboré en commun un manifeste où elles ont inscrit leurs principales revendications, manifeste qui a sans doute servi de base pour le projet de constitution que les femmes démocrates ont élaboré avec des juristes en février 2012 et proposé à l'Assemblée Constituante. Dans ce manifeste, la laïcité et la parité dans les listes électorales sont les revendications les plus importantes. Cependant si la parité dans les listes électorales a été adoptée et appliquée grâce à la loi de mai 2011, la laïcité, mal comprise et confondue avec l'athéisme va déclencher des réactions d'hostilité de la part des islamistes

⁹ Juriste et militante tunisienne, Sana Ben Achour enseigne le droit public à l'Université de Carthage. Elle a relevé à plusieurs reprises dans ses articles les écarts entre la législation, qui ne réfère pas au religieux, et son application par les juges.

qui vont s'en servir pour accuser les femmes et les démocrates d'athéisme et d'alliance avec l'Occident. Parallèlement, différentes actions à visées sociales et pédagogiques vont être menées dans le cadre de ce front des femmes : ainsi des caravanes seront organisées dans les régions, afin de sensibiliser à la question des femmes, d'expliquer le principe de la démocratie et d'aider les familles nécessiteuses et les réfugiés libyens ainsi que ceux qui les recueillaient.

Cet élan féministe qui a marqué les débuts de la révolution on le retrouvera même dans les écrits de certaines nahdhaouis comme Soumaya Ghanouchi ainsi que l'indique cet extrait d'un article publié dans *The Guardian* où elle associe étroitement la révolution à l'émancipation des femmes :

Les révolutions arabes n'ont pas seulement ébranlé le cœur des structures du despotisme, elles ont également fait voler en éclat de vieux mythes, dont celui de la femme arabe impuissante... condamnée à vivre dans une cage de silence et d'invisibilité dans une société dont la mission serait celle d'un gardien de prison. Or ce n'est pas ce type de femme qui a fait irruption sur le devant de la scène en Tunisie et en Egypte ces dernières années (GHANOUCI, 2011, n.p.).

Si Ennahdha a remporté les élections c'est sans doute parce qu'elle constitue comme la définit Djemila Benhabib (2013) « une force politique et une organisation moderne » qui a « travaillé la société au corps pendant des années » avec « suffisamment d'argent pour arroser tout le monde » et « qui avance soudée alors que l'opposition est éparpillée¹⁰» (n.p.), mais c'est sans doute aussi parce que ce parti a offert durant la campagne électorale un visage modéré et rassurant de l'islam. Alors que les islamistes égyptiens ont placé sur les affiches électorales une rose à la place du visage des candidates, les nahdhaouis ont accepté le principe de la parité dans les élections législatives même si cela leur a posé quelques problèmes et se sont engagés à respecter le Code du statut personnel¹¹ et l'une des candidates qui se sont présentées sur leurs listes n'a pas de voile et a un *look* très moderne (Souad Abderrahim).

Grâce à une stratégie de double langage savamment orchestrée ils ont pu ainsi toucher à la fois un électorat conservateur acquis à leur discours identitaire et religieux

10 Les raisons de la réussite des Frères musulmans aux élections sont les mêmes en Tunisie et en Egypte selon Benhabib (2013).

11 Dans leur ouvrage *Renaissances arabes, 7 questions clés sur des révolutions en marche*, Geisser et Ayari (2011) montrent la complexité des relations entre les révolutions du printemps arabe et les islamistes et indiquent que l'intégration des mouvements islamistes peut servir à reconforter une partie des citoyens.

mais également un électorat moderniste qui a cru en leur capacité de concilier islam et modernité et de moraliser la vie publique. Cependant, une fois au pouvoir, Ennahdha montrera un visage différent.

4 Victoire d'Ennahdha: la révolution et les femmes prises en otage par les islamistes

Les premières élections libres d'octobre 2011 en Tunisie ont en effet donné aux islamistes une majorité relative qui va leur permettre de diriger un gouvernement de coalition et de transition. Cette victoire des islamistes en Egypte et surtout en Tunisie a suscité un grand étonnement et une profonde déception aussi bien chez les démocrates des pays concernés que dans le reste du monde où on parle volontiers de « révolution trahie », « d'une révolution qui a accouché d'un monstre islamiste, conservateur et liberticide »¹². Elle a fait de nouveau douter de la capacité des pays arabes à accéder à la démocratie et fait craindre également pour les femmes qui n'ont cessé d'être agressées en Egypte et en Tunisie d'abord par les policiers de Ben Ali et Moubarak, puis par les militaires et par les salafistes.

Au cours de la révolution, en plus de la violence physique, elles ont subi aussi des agressions sexuelles, en Tunisie la répression contre les manifestantes dans les régions et à Tunis a donné lieu à de nombreux viols de la part de la police, ces viols deviendront en Egypte parfois des viols collectifs et seront même commis, selon la journaliste égyptienne Mona Eltahawy qui en a été victime, par les révolutionnaires eux-mêmes. Des tests de virginité ont été également imposés par les militaires aux femmes de la place Tahrir. Ces agressions dues à la répression et fréquentes, selon la philosophe Geneviève Fraisse, en cas de guerre et de troubles sociaux, en raison de la rupture du lien social qu'ils occasionnent, se multiplieront avec l'arrivée d'Ennahdha au pouvoir et prendront plusieurs formes : morale, physique et sexuelle.

Les salafistes ont commencé, dès les premiers jours de la révolution, à s'attaquer, dans les manifestations, aux femmes en raison de leurs slogans en faveur de la laïcité et de l'égalité ; sur le net où la blogueuse Lina Ben Mheni et la cinéaste Nadia El Feni

¹² Nous renvoyons à ce propos à l'article de Dakhli (2013) « Une révolution trahie ? Sur le soulèvement tunisien et la transition démocratique » où elle indique que « la plupart des commentateurs font de l'élection du parti Ennahdha après les élections d'octobre 2011 la figure de la trahison » parce que « La révolution des jeunes, épris de liberté et de justice, aurait accouché d'un monstre islamiste, conservateur et liberticide » et que « Les premières élections libres post-révolutionnaires auraient porté au pouvoir des adversaires de la démocratie et de la liberté » (n.p.).

dont la projection du film « Ni Allah, ni maître »¹³ CinemAfricArt s'est achevée par des affrontements entre les salafistes et le public, sont insultées et menacées. Cette épreuve de force s'accroîtra avec la prise du pouvoir par la Troïka et sera encouragée par la passivité du gouvernement voire même sa complicité ; car Ennahdha ne cache plus son projet d'islamisation du pays et ses députés à l'assemblée nationale demandent à ce que la *charia* soit la source de la Constitution.

Les femmes sont alors soumises à une violence verbale et parfois physique de la part des islamistes à cause de leur tenue jugée indécente ou tout simplement parce que leur présence dans l'espace public dérange. Dans les écoles, dans les universités, et dans les quartiers populaires où ils ont multiplié les écoles coraniques, les islamistes tentent d'imposer le hijab aux femmes et font porter le voile à des fillettes de 3 ans parfois.

A la Faculté des Lettres, des Humanités et des Arts de la Manouba, un groupe de salafistes fait un sit-in pour imposer le port du Niqab, interdit dans les salles de classe, et agresse le doyen que deux étudiantes niqabées accusent de violence à leur égard et traînent devant la justice. L'un des cas les plus représentatifs de cette violence est celui de Meriem Ben Mohamed, une jeune fille violée par des policiers alors qu'elle se trouvait la nuit avec son fiancé dans sa voiture et qui fut accusée « d'atteinte à la pudeur » parce que ses agresseurs ont dit l'avoir trouvée dans « une posture indécente ». Nous partageons le point de vue de Djemila Benhabib (2013) quant à la visée de ces agressions : « Ce qui se joue c'est non seulement une pression politique, mais en même temps une instrumentalisation du pouvoir judiciaire et du pouvoir policier de façon à museler les femmes, à les bâillonner, à les éjecter de la scène publique » (n.p.).

Par ailleurs les acquis des femmes sont remis en question : la polygamie est présentée comme une solution au célibat des femmes et le mariage coutumier revient à l'ordre du jour et est pratiqué par certains islamistes, des prédicateurs moyen-orientaux invités par les salafistes font l'éloge de l'excision inconnue en Tunisie à laquelle ils donnent par euphémisme le nom de « chirurgie esthétique ». Dans les débats présentés par les médias certains proposent même, pour diminuer le chômage, de réduire l'embauche des femmes, proposition reprise à l'assemblée, et d'autres de baisser à 13 ans l'âge du mariage

13 Le film est passé le 26 juin 2011 lors de l'événement « Touche pas à mes créateurs » organisé par le collectif associatif Lam Echaml au CinemAfricArt. Des salafistes du parti Hizb El Tahrir alors non autorisés ont saccagé la salle, agressé son directeur et le public pour empêcher la projection. Nadia El Fani a choisi à la suite de la violente polémique qu'a suscitée le film, de changer son titre assez provocateur de *Ni Allah ni maître* et de lui donner celui de *Laïcité Inch'Allah*. Le film a par ailleurs obtenu le Grand Prix International de la Laïcité 2011.

pour les filles¹⁴. Enfin à l'Assemblée constituante, les députés d'Ennahdha proposent dans le projet de la Constitution de remplacer le principe de l'égalité entre la femme et l'homme au sein de la famille par celui de la complémentarité dans l'article 28¹⁵.

Simultanément une campagne de dénigrement et de diffamation des féministes est menée sur le net. Toutes les féministes sont amalgamées et assimilées à l'UNFT¹⁶ qui était proche de l'ancien régime, et accusées d'avoir été à la solde de Ben Ali et de sa femme et d'islamophobie. Cet extrait peut donner une idée de la nature des propos tenus à leur sujet et des reproches qu'on leur fait :

Un certain nombre de mouvements [...] veulent s'emparer de la rédaction la future Constitution tunisienne [...] pour [y] introduire beaucoup de dispositions juridiques qui ne sont pas de nature constitutionnelle [...] D'autre part, les revendications actuelles des mouvements féministes tunisiennes (sic) semblent être inadaptées à la réalité sociale du peuple tunisien qui a trop souffert durant le règne de BEN ALI (sic) des conséquences du féminisme d'Etat [...] Durant le règne du dictateur BEN ALI (sic), le pouvoir tunisien a fabriqué un féminisme d'Etat institutionnalisé à des fins politiciennes servant notamment la répression qui a été exercée sur le peuple tunisien, durant 23 ans, l'emprisonnement et la torture des milliers de citoyens tunisiens accusés d'intégrisme musulman, de fanatisme, d'obscurantisme et de terrorisme islamique, etc.¹⁷ (BEN AICHA, 2011, n.p.).

Dans un autre article, Mounir Ben Aicha, l'auteur de cet extrait, s'évertuera dans une démonstration vertigineuse dans laquelle il finit lui-même par se perdre à montrer comment la loi sur l'héritage en Tunisie qui n'accorde aux femmes que la moitié de la part des hommes leur est en fait plus favorable que la loi française.

14 Le leader du parti salafiste « ouverture et fidélité » Bahri Jlassi, tristement célèbre pour les idées obscurantistes et choquantes qu'il prônait, a appelé entre autres dans ses différentes apparitions à la télévision à baisser l'âge du mariage pour les jeunes filles à 13 ans.

15 Selon Mme Farida Laabidi députée d'Ennahdha qui a présidé la commission des droits et libertés, cet article a été voté par 12 voix (9 d'Ennahdha, 1 du groupe Liberté et dignité, 1 du Mouvement Wafa et 1 du CPR).

16 L'Union Nationale de la Femme Tunisienne, est une organisation non gouvernementale née en 1956, avec l'indépendance de la Tunisie. Aussi bien sous Bourguiba que sous Ben Ali cette organisation a travaillé en accord avec la politique du parti en place, le Néo-Destour puis le RCD (Le Rassemblement constitutionnel démocratique) et a été de ce fait considérée comme l'instrument du pouvoir et en quelque sorte comme une « courroie de transmission des mots d'ordre du régime auprès de la population féminine ». Cf. Attia (2017).

17 Propos aussi incohérents qu'aberrants tenus par un certain Mounir Ben Aicha qui semblent faire des femmes l'instrument de répression des islamistes par Ben Ali et accusent les féministes d'avoir été les alliées de Leila Ben Ali.

Le plus étonnant, c'est que personne parmi les officiels ne défend véritablement les droits des femmes, la ministre des femmes elle-même Sihem Badi, supposée acquise à la cause féminine de par sa fonction et les longues années qu'elle a passées en France avant de devenir ministre, tient un discours contradictoire et démagogique : interrogée à propos du mariage coutumier, elle le présente d'abord comme « une liberté personnelle »¹⁸, puis dans ses réponses aux internautes au *Monde Fr* qui la questionnent sur ce sujet le 8 mars 2012 à l'occasion de la journée de la femme, comme « un vrai danger pour la stabilité de la famille et les droits des femmes et des enfants ». Dans la même interview, elle affirme la nécessité d'améliorer le Code du statut personnel et défend l'idée que la *charia* qu'elle assimile aux « valeurs universelles » soit la source de la constitution (BADI, 2012a).

Cependant, loin de céder à ce mouvement de régression et à cette vague de violence qui va enfler et grossir et petit à petit menacer non seulement les femmes mais l'ensemble des démocrates et emporter les deux opposants Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi, les tunisiennes se mobiliseront davantage et encadrées par la société civile s'engageront dans un combat farouche contre les islamistes.

5 Combat des femmes et réappropriation de la révolution

La remise en question de leurs acquis et les atteintes à leur liberté susciteront chez elles des réactions tant individuelles que collectives qui viendront confirmer les hypothèses d'un grand nombre d'analystes du printemps arabe pour qui la révolution ne peut s'achever que par les femmes.

La réaction individuelle la plus spectaculaire est celle de la *femen* Amina Sboui qui s'est montrée sur le net les seins nus avec l'inscription « mon corps m'appartient ». Cet acte a déclenché la colère des islamistes mais il a également choqué un grand nombre de Tunisiens même parmi les féministes. Cependant si certaines d'entre elles y ont vu une provocation inutile, d'autres le considèrent comme une lutte ouverte contre un islamisme qui ne respecte pas toujours les droits des femmes. Pour le sociologue Smain Laacher, il s'agit là d'un « événement majeur » car avec Amina et Aliaa Magda Elmahdy c'est la première fois que « des jeunes femmes arabes montrent publiquement, totalement ou en

18 La ministre affirme que «le mariage coutumier est une vieille pratique dans la société tunisienne et qu'il s'agit d'une forme d'engagement entre deux personnes s'inscrivant dans le cadre des libertés personnelles », sans préciser que cette pratique est interdite par la loi et que ceux qui s'y adonnent sont passibles d'une peine de prison. Cf. Badi (2012b).

partie, leur corps nu » ajoutant :

Ces corps sont des corps qui refusent de se soumettre et par lesquels advient aussi le politique ; c'est un corps qui agit contre la violence des hommes et de toutes les institutions gouvernées par des hommes, armés ou non. C'est un corps qui fait de la résistance, autrement dit qui fait de la politique contre le «souverain» (terrestre et divin), mais aussi contre tous les petits tyrans ordinaires et les millions d'autoentrepreneurs en morale religieuse (LAACHER, 2013, n.p.).

Cette résistance prend aussi des formes plus directes et plus effectives à travers l'action collective des femmes et de la société civile qui s'élèveront à chaque fois contre les tentatives d'islamisation du pays et de remise en question des acquis des femmes comme cela a été le cas pour la *charia* que les députés d'Ennahdha ont voulu inscrire dans la constitution et adopter comme source de la législation et du principe de la complémentarité entre les hommes et les femmes qui devait remplacer celui de l'égalité. Toutes ces mesures ont été vivement dénoncées et ont donné lieu à un ample mouvement de contestation qui a obligé à chaque fois Ennahdha à reculer : la manifestation impressionnante du 13 août 2012, jour de la commémoration de la promulgation du Code du statut personnel qui a eu lieu en plein mois de ramadan après la rupture du jeûne en est un exemple significatif.

Devançant Ennahdha et craignant ses dérives, les membres de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates¹⁹ ont rédigé en février 2012 un projet de constitution dans lequel elles ont présenté, selon son ancienne présidente, la juriste Sana Ben Achour, « une vision alternative de la constitution tunisienne » (LA PRESSE, 2012). Ce projet qui défend la séparation du politique et du religieux et garantit les droits économiques, sociaux, syndicaux, culturels, écologiques des femmes sur la base de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'adoption du principe de parité dans les instances de représentation et l'interdiction de toute discrimination entre les sexes, sera soutenu par un rassemblement devant l'Assemblée Nationale Constituante (ANC).

Par ailleurs, les affaires de la *femen* Amina Sboui et de Meriem Ben Mohamed seront suivies de près par les femmes. Meriem, la jeune fille violée sera défendue par plusieurs avocates féministes. Le viol, habituellement tu, a été raconté, dans les détails, sur les chaînes de télévision par la victime, en faveur de laquelle des actions de soutien, rassemblements et manifestations, ont été organisées par les femmes. A la suite de ces actions, la justice a condamné, après des tergiversations, les policiers violeurs à 15 ans de

19 Telles que Radhia Nasraoui, Saida Garrach et Bochra Bel Haj Hmida.

prison.

L'assassinat de Chokri Belaid le 6 février 2013 et celui de Mohamed Brahmi²⁰ le 25 juillet 2013 propulseront sur la scène publique et politique leurs épouses, Bisma Belaid et Mbarka Brahmi, jusque-là peu médiatisées, qui prendront le flambeau de leurs maris et deviendront des figures emblématiques et des opposantes farouches aux islamistes qu'elles incriminent de l'assassinat de leurs époux. Elles forceront le respect par leur courage, leur engagement, leur ténacité et leur éloquence et deviendront un pôle autour duquel vont se rassembler les forces démocratiques du pays et s'organiser, durant l'été 2013, la résistance contre Ennahdha. Le sit-in des députés de l'opposition qui se sont retirés de l'Assemblée Nationale Constituante et ont occupé la place du Bardo demandant la dissolution de l'ANC et la démission du chef du gouvernement Laarayedh, accusé d'avoir échoué sur le plan sécuritaire mais aussi politique et économique, s'est étendu sur une grande partie de l'été 2013 et n'a pu réussir que grâce à l'implication des femmes et à leur mobilisation aux côtés des sit-ineurs.

Des femmes de tout âge, jeunes, vieilles et même très vieilles, voilées et non voilées, sont sorties plusieurs fois dans la rue et ont pris part à toutes les manifestations et scandé des slogans contre la violence et contre Ennahdha. Le collectif Hraier Tounès²¹ qui rassemble plusieurs associations féministes a organisé le 13 août 2013 de la place Bab Saadoun à celle du Bardo une marche pour un état civil et le droit à la différence qui a drainé plus d'une dizaine de milliers de personnes qui ont, hommes et femmes confondus, crié entre autres slogans « la voilà, la voilà la femme tunisienne ! ».

A côté de Bisma Belaid et Mbarka Brahmi, plusieurs figures féminines ont émergé durant la révolution et joué un rôle déterminant au cours de la transition. Maya Jribi a marqué le paysage politique de cette période, en tant que secrétaire générale du parti

20 Deux hommes politiques connus pour leurs prises de position contre l'islamisme politique et contre Ennahdha.

21 Le collectif HraierTounès : le 13 août regroupe la Commission nationale de la femme active qui relève de l'UGTT, l'UNFT, l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche sur le développement (AFTURD), le Collectif pour les femmes de Tunisie et la Ligue tunisienne de défense des droits de l'Homme (LTDH). Il se compose également de l'association «Mousawat» (égalité), le réseau «Destourna», l'association «femme et leadership», l'association «Bayti», l'Association pour la promotion de la femme arabe, Amnesty international, la Chambre nationale des femmes d'affaires, l'association «Citoyenneté et démocratie» et l'association «Voix de la femme».

Al Joumhourî²², et Wided Bouchamaoui, présidente de l'UTICA²³, a été membre du Quatuor du dialogue national qui a obtenu le 9 octobre 2015 le prix Nobel de la paix. Mais c'est dans le domaine syndical et associatif qu'elles se distingueront : certaines d'entre elles ont même présidé des syndicats de secteurs dominés par les hommes comme le syndicat des prisons et de la réhabilitation pénitentiaire (Olfa El Ayari) ou celui des magistrats tunisiens (Raoudha Laabidi) ainsi que celui des journalistes (Najiba Hamrouni). Dans la société civile, les femmes sont également très présentes. Les associations fondées et présidées par les femmes se sont multipliées durant la transition et certaines d'entre elles, comme l'Association des magistrats tunisiens présidée par Kalthoum Kennou, celle des jeunes avocats, présidée par Imen Bejaoui, et surtout l'ONG El Bawssala, observatoire de la constituante, présidée par la jeune Amira Yahyaoui²⁴ ont eu une fonction importante dans le contrôle et la régulation du processus démocratique. Pour donner plus de visibilité aux femmes et leur permettre d'accéder aux sphères de décision, Olfa Tounsi et Amel Mzabi ont créé, l'une une radio Cap FM qui s'impose de plus en plus dans le champ médiatique, et l'autre, un journal, *Ecojournal*, spécialisé, comme l'indique son nom, dans l'économie. Pour elles, il ne suffit pas de changer les lois pour assurer l'égalité entre les sexes mais il faut aussi « révolutionner les mentalités ».

Ainsi, le combat mené par les femmes tout au long de cette période de transition fut à la fois intense et décisif pour les femmes elles-mêmes mais aussi pour le pays. En effet, cette résistance leur a permis de reconquérir des droits, qu'on leur a souvent reproché d'avoir obtenu sans avoir lutté, et de transformer ainsi le féminisme d'état en féminisme de combat. Elles ont également, avec les sit-ineurs du Bardo, orienté l'élaboration de la nouvelle constitution, une constitution qui confirmera l'égalité des sexes et respectera les droits humains, et soutenu le processus démocratique. Grâce à leur vote, la victoire a été remportée par Nida Tounès, parti laïc, aux élections législatives de 2014 où elles ont obtenu plus de 31 des sièges contre 23 aux élections de 2011. En outre, une femme, Kalthoum Kannou, la présidente de l'Association des magistrats tunisiens, a fait partie des candidats aux élections présidentielles où elle a eu un nombre de voix supérieur à celui de certains chefs historiques de l'opposition²⁵.

22 Parti d'opposition sous Ben Ali et la Troïka, Al Joumhourî avait le nom de Parti démocrate progressiste qui eut jusqu'en 2006 comme secrétaire général, Nejib Chebbi, son fondateur.

23 Union Tunisienne, du Commerce et de l'Artisanat.

24 En 2014, elle reçoit le prix de la Fondation Chirac pour « son action de prévention d'un embrasement en Tunisie ».

25 Comme Najib Chebbi par exemple.

La clef féminine dont dispose la Tunisie selon Mathieu Guidère (2012)²⁶ a donc pleinement fonctionné et la révolution a non seulement fait tomber la dictature et démantelé tout un système politique, elle est également en train de transformer la société tunisienne et son rapport aux femmes. Par ailleurs, elle a accéléré la roue du temps et perturbé le cycle des saisons : le printemps arabe a donné lieu sans doute à un long hiver islamiste mais qui a été suivi immédiatement par un autre printemps des femmes.

Bibliographie

ATTIA, S. Tunisie: renaissance de l'organisation féminine UNFT. **Jeune Afrique**, 15 dez. 2017. Disponível em: <<https://www.jeuneafrique.com/502929/politique/tunisie-rennaissance-de-lorganisation-feminine-unft/>>. Acesso em: novembro de 2020.

BADI, S. Je veux que la femme soit présente dans les postes de décision. **Le Monde Fr.**, 8 mar. 2012a. Disponível em: <http://www.lemonde.fr/international/article/2012/03/08/sihem-badi-je-veux-que-la-femme-soit-presente-dans-les-postes-de-decision_1654236_3210.html>. Acesso em: novembro 2014.

BADI, S. Le mariage coutumier est une liberté personnelle. **Business News.**, 01 fev. 2012b. Disponível em: <<http://www.businessnews.com.tn/Sihem-Badi--%C2%AB-Le-mariage-coutumier-est-une-libert%C3%A9-personnelle-%C2%BB,520,29089>>. Acesso em: novembro de 2014.

BEN ACHOUR, S. Les chantiers de l'égalité au Maghreb. **Policy Paper**, n. 13, p. 1-24, dez. 2004. Disponível em: <https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/pp_13_sbachour.pdf>. Acesso em: novembro de 2014.

BEN AICHA, M. Le risque du détournement de la Révolution tunisienne par la future Assemblée Nationale Constituante. **Nawaat.org.**, Disponível em: <<http://nawaat.org/portail/2011/04/04/lavenir-de-la-revolution-tunisienne-dans-la-future-assemblee-nationale-constituante>>. Acesso em: novembro de 2014.

26 Dans le deuxième chapitre de cet ouvrage, « Les clés pour comprendre le monde arabe » où il tente de donner des « clé[s] de compréhension » des différents états constitutifs de la Ligue arabe a fin de « mieux saisir les enjeux et les rapports de force », il associe la Tunisie à la clé féminine.

BENHABIB, D. Le statut des femmes est l'enjeu majeur des révolutions arabes. **Les Observateurs**, 19 jun. 2013. Disponible em: < <http://www.lesobservateurs.ch/2013/06/19/benhabib/>>. Acesso em: novembro de 2014.

DAKHLI, L. Une révolution trahie ? Sur le soulèvement tunisien et la transition démocratique. **La Vie des idées**, 19 fev. 2013. Disponible em: <<http://www.laviedesidees.fr/Une-revolution-trahie.html>>. Acesso em: novembro de 2014.

DAKHLIA, J. Ben Ali: les ressorts de la complaisance française. **Le Monde**, 21 jan. 2011. Disponible em: < https://www.lemonde.fr/idees/article/2011/01/21/ben-ali-les-ressorts-de-la-complaisance-francaise_1468722_3232.html >. Acesso em: novembro de 2014.

FRAISSE, G. Révolutions arabes: la démocratie est-elle incompatible avec le droit des femmes ?. **L'OBS, le Plus**, 8 mar. 2012. Disponible em: <<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/210393-revolutions-arabes-la-democratie-est-elle-incompatible-avec-le-droit-des-femmes.html>>. Acesso em: novembro de 2014.

GEISSER, V.; AYARI, M. B. **Renaissances arabes, 7 questions clés sur des révolutions en marche**. Ivry-sur-Seine: Édition de l'Atelier, 2011.

GHANOUCHE, S. Une révolution dans la perception des femmes arabes. Réflexions sur les manifestations égyptiennes, tunisiennes et yéménites. **The Guardian**, 11 mar. 2011. Disponible em: < <https://www.theguardian.com/commentisfree/2011/mar/11/arab-women-revolutionised-egypt-tunisia-yemen> >. Acesso em novembro de 2014.

GUIDÈRE, M. **Le choc des révolutions arabes**. *De l'Algérie au Yémen, 22 pays sous tension*. Paris: Éditions Autrement, 2012.

JOMIER, A. Laïcité et féminisme d'Etat : le trompe-l'œil tunisien. **La Vie des idées**, 12 abr. 2011. Disponible em: <<http://www.laviedesidees.fr/Laicite-et-feminisme-d-Etat-le.html>>. Acesso em: novembro de 2014.

LA PRESSE. Quelle place pour les droits des femmes dans la Constitution?. **La Presse**, 12 jun. 2012. Disponible em: < <https://www.turess.com/fr/lapresse/51147>>. Acesso em: novembro de 2014.

LAACHER, S. Nécessaire féminisme radical en pays arabe. **Le Monde**, 25 abr. 2013.

Disponível em: < https://www.lemonde.fr/idees/article/2013/04/25/necessaire-feminisme-radical-en-pays-arabes_3166884_3232.html >. Acesso em: novembro de 2014.

SAGHI, O. La femme arabe et la révolution. **Omar Saghi Chroniques**, 16 nov. 2011. Disponível em: < omarsaghi.com/2011/11/16/la-femme-arabe-et-la-revolution/ >. Acesso em: novembro de 2014.